



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/ZOO/DBA/03/12/2019

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE 2700 KIT PALETTES EN VUE DE LA MANUTENTION
ET DU STOCKAGE AU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE (CTF) DE YAMOUSSOUKRO
EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

DECEMBRE 2019

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et la Direction Générale du Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et l'installation de 2700 kit palettes en vue de la manutention et du stockage au Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) de Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique.

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.5. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales notamment le blanchiment des capitaux, le terrorisme, le trafic des enfants, etc, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence. Il en est de même pour les soumissionnaires coupables de corruption, pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt doit en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Le nombre des membres du groupement ne doit pas dépasser trois.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre de la présente acquisition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet effet, la BCEAO s'engage à remettre au soumissionnaire retenu le titre d'exonération des droits de douane, conformément à la législation douanière en vigueur, en République de Côte d'Ivoire.

I.14. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de cinquante pour cent (50 %) à la signature du contrat contre la fourniture préalable d'une lettre de garantie à première demande d'égal montant délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, vingt-huit (28) jours après la signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves ;
 - quarante-cinq pour cent (45 %) à la livraison et l'installation conformes des équipements, attestées par la signature du procès-verbal sus-cité ;
-

-
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an, dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la Banque Centrale. La mainlevée de cette caution interviendra au plus tard vingt-huit (28) jours à partir de la date de signature du procès-verbal de réception définitive non assorti de réserves.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 2 700 KIT PALETTES EN VUE DE LA MANUTENTION ET DU STOCKAGE AU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE (CTF) DE YAMOUSSOUKRO EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)

Chaque exemplaire des propositions devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

I.15.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe 1** précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra au moins sa dénomination, son siège social, son adresse complète ainsi que ses domaines de spécialisation etc.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir trois (3) copies des documents relatifs au statut juridique et au numéro d'immatriculation de la société et communiquer leurs références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
 - Code guichet :
 - N° du compte :
-

-
- Clé RIB :
 - IBAN :
 - SWIFT :

Les soumissionnaires installés hors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom(s) du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- la copie de l'agrément du constructeur des équipements proposés ;
- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des équipements conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les *Curriculum vitae* des intervenants ;
- le nom du représentant local en République de Côte d'Ivoire pour la prise en charge de la maintenance et du service après vente pendant la période de garantie d'un an ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- les coordonnées du transitaire en République de Côte d'Ivoire ;
- le planning d'exécution ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Actualisation des offres techniques

Compte tenu des évolutions technologiques, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour répercuter les évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.15.5. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage des conteneurs et installation des équipements).

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession ».

A cet égard, il devra fournir obligatoirement les informations ci-après :

- durée de vie des équipements ;
- puissance électrique des équipements.

I.16. Date et heure limite de dépôt

Les offres devront être déposées physiquement au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour le **vendredi 24 janvier 2020 à 17 heures TU au plus tard, délai de rigueur.**

Les offres expédiées par DHL, chronopost ou tout autre moyen postal sont acceptables, la date du caché de l'expéditeur faisant foi.

Les offres envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

I.17. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements. Elle se réserve également le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue des travaux de dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse en terme de ratio qualité/coût.

I.18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.19. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours

maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

Le recours ne peut porter que sur la décision d'attribution du marché.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

I.20. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.21. Lieu de livraison et d'installation

La livraison des équipements commandés se fera à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire à l'adresse ci-après :

Centre de Traitement Fiduciaire de la BCEAO à Yamoussoukro

Zone Administrative Yamoussoukro

Titre Foncier n°18 695 des Lacs

République de Côte d'Ivoire

S/C Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire

Agence Principale d'Abidjan

Avenue Abdoulaye Fadiga 01 BP1769 – Abidjan 01

Tél (225) 20 20 84 00

I.22. Délais et modalités de livraison et d'installation

Les délais de livraison et d'installation devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.23. Réception

La réception est effectuée, en deux temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

En cas de constatation de défectuosité à l'utilisation pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement à ses frais des équipements incriminés. Les nouveaux équipements doivent être garantis pour une durée équivalente à la période de garantie initiale.

I.24. Garantie

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions logicielles en date. Ils sont garantis pendant un (1) an, pièces et main-d'œuvre comprises.

A cet égard, les fournisseurs doivent préciser, dans leurs offres, la durée de la garantie. En cas de non-conformité, le retour des équipements est entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des équipements livrés devra être postérieure à la date de réception, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de garantie.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Par conséquent, le fournisseur garde la propriété des équipements jusqu'à la signature, par les deux (2) Parties, du procès-verbal de réception provisoire.

I.25. Assurance

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

I.26. Litiges et contestations

I.26.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

I.26.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, et selon le droit Ivoirien.

I.26.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.27. Informations complémentaires

I.27.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

I.27.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES D'UNE PALETTE

Caractéristiques techniques :

- Type de matériau : polypropylène recyclé, renfort en acier ;
- Poids à vide maximum : 15 Kg
- Capacité : 800 Kg max ;
- Dimensions : 1200 x 800 x 150 (mm) ;
- Couleur : noir ou bleu

Configuration physique d'un modèle type :



ANNEXE 1

Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour et la fourniture et l'installation de 2700 kit palettes en vue de la manutention et du stockage au Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) de Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire.

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation de 2700 kit palettes pour la manutention et le stockage au Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) de Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire. Le montant total s'établit à.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : BORDEREAU DES PRIX A RENSEIGNER

N°	Désignation de l'article	Quantité	PU en FCFA HT-HD ou euros	Montant total
1	Palette en polypropylène recyclé	2 700		
2	Transport, livraison et installation à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire	1		
Montant total				

Arrêté le présent bordereau à la somme de : (en lettres et en chiffres/CFA HT-HD ou euros)
